

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 22 avril 2025 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
Mme Francine Trottier, conseillère du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3;
M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4;
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 5;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

2025-92 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

D'adopter l'ordre du jour en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Nomination d'un maire suppléant
 - 5.3. Demande d'aide financière de la Corporation de développement économique de Senneterre
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Emprunt temporaire du règlement n° 2025-749 décrétant une dépense et un emprunt de 892 289 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues équipée d'une souffleuse à neige
7. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 7.1. Proclamation de la Semaine de l'action bénévole
 - 7.2. Demande d'aide financière du Club Optimiste de Senneterre
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2025-93

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2025-94

Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par la conseillère Francine Trottier, au montant de 466 132,65 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2025-95

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par la conseillère Francine Trottier, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre nomme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3, au poste de mairesse suppléante pour la période débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 31 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-96

Demande d'aide financière de la Corporation de développement économique de Senneterre

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre accepte de verser une aide financière au montant de 50 000 \$ à la Corporation de développement économique de Senneterre;

Que le montant nécessaire pour payer cette aide financière soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2025-97 **Emprunt temporaire du règlement n° 2025-749 décrétant une dépense et un emprunt de 892 289 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues équipée d'une souffleuse à neige**

Attendu que le conseil a adopté, lors de sa séance du 3 mars 2025, le règlement n° 2025-749 décrétant une dépense et un emprunt de 892 289 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues équipée d'une souffleuse à neige;

Attendu que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 avril 2025 pour un montant de 892 289 \$;

Attendu qu'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut procéder au financement temporaire sur billet jusqu'à concurrence de 100 % du montant global;

À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre emprunte sur billet, selon les besoins de l'échéancier, un montant de 892 289 \$;

Que cet emprunt soit contracté à la Banque canadienne impériale de commerce de Senneterre au taux préférentiel;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la directrice des Services administratifs et trésorière ou l'assistant-trésorier soient et sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence dudit montant.

Adoptée à l'unanimité

2025-98 **Proclamation de la Semaine de l'action bénévole**

Considérant que 2,3 millions de Québécoises et Québécois donnent de leur temps dans le cadre d'activités de bénévolat formelles ou informelles et contribuent ainsi à près de 310 millions d'heures de bénévolat chaque année;

Considérant que les organismes actifs sur le territoire de la Ville de Senneterre comptent sur l'appui de plusieurs dizaines de bénévoles;

Considérant que les bénévoles s'impliquant à Senneterre jouent un rôle de mentor auprès de nos enfants, soutiennent les personnes qui se sentent isolées, embellissent nos espaces verts, permettent l'offre d'activités sportives et de loisirs en plus de recueillir des fonds pour nos organismes de bienfaisance;

Considérant que les bénévoles s'impliquant à Senneterre sont des particuliers, des familles, des travailleurs, des retraités et des membres de la collectivité de tous les âges et de toutes les origines;

Considérant que le fruit collectif du travail investi par les bénévoles s'impliquant à Senneterre en rehausse la qualité de vie;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :

Que la Ville de Senneterre proclame par la présente la semaine du 27 avril au 3 mai 2025 comme étant la « Semaine de l'action bénévole », et invite tous les concitoyens et concitoyennes à reconnaître le rôle crucial des bénévoles au sein de notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité

2025-99

Demande d'aide financière du Club Optimiste de Senneterre

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que la Ville de Senneterre octroie une aide financière de 772 \$ au Club Optimiste de Senneterre pour l'ensemble de ses activités qui seront tenues en 2025;

Que le montant nécessaire pour payer cette aide financière soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question n'a été posée par les citoyens présents dans la salle.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat
Mairesse

Martine Mainville
Greffière